

Séance du 12 avril 2021

Nombre de
conseillers élus : 23

Conseillers
en fonction : 23

Présents : 19

Procurations : 4

Date de convocation : 06/04/2021

La séance est ouverte à 20h sous la présidence de M. le Maire et en présence de tous les conseillers municipaux en fonction à l'exception de Nadine LEHMANN qui a donné procuration à Audrey FRINDEL, de Xavier GIROD qui a donné procuration à Sébastien SCHUEBER, de Hubert SPRAUL qui a donné procuration à Joëlle ESTNER et de Philippe JACQUIN qui a donné procuration à Steve JECKO.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 FEVRIER 2021
3. DCM2021-16 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2020
 - A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
 - B. BUDGET ANNEXE –LOTISSEMENT « LE MOULIN »
4. DCM2021-17 – VOTE DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2020
 - A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
 - B. BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT « LE MOULIN »
 - C. BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT « PRINTEMPS - ESPACE ECOLE »
5. DCM2021-18 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020
6. DCM2021-19 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021
7. DCM2021-20 –VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021
 - A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
 - B. BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT « LE MOULIN »
8. DCM2021-21 – SUBVENTIONS 2021
9. DCM2021-22 – MOTION POUR LA PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE TERRITORIALE EN TERMES D'ACCES A LA VACCINATION DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE MENEES PAR L'ETAT CONTRE LA COVID 19
10. DCM2021-23 - COMMUNICATIONS DU MAIRE
11. RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES
12. POINTS DIVERS

Monsieur le Maire salue les conseillers présents pour cette séance budgétaire et souhaite la bienvenue à Sophie HAGEMANN.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Philippe SCHAEFFER, 1^{er} Adjoint, pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 FEVRIER 2021

Le procès-verbal de la séance du 15 février 2021 est adopté à l'unanimité.

A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020 du budget principal de la commune, qui se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 850 288,11 €	796 813,89 €
Recettes	3 471 419,97 €	1 146 893,42 €
Déficit	/	
Excédent	1 621 131,86 €	350 079,53 €
Excédent global de l'exercice	1 971 211,39 €	/

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Philippe SCHAEFFER, 1er adjoint au Maire, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 5 voix contre, **ADOpte** le compte administratif 2020 du budget principal de la commune.

B. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « LE MOULIN »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020 du lotissement « Le Moulin » qui se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	154 487,89 €	192 455,39 €
Recettes	154 487,89 €	37 967,50 €
Déficit	- €	-154 487,89 €
Excédent	/	/

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Philippe SCHAEFFER, 1er adjoint au Maire, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 5 voix contre, **ADOpte** le compte Administratif 2020 du budget annexe du lotissement « Le Moulin ».

A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020, telle qu'elle résulte du compte de gestion établi par le Trésorier du Service de Gestion Comptable - (SGC) d'Erstein, est conforme au Compte Administratif 2020 de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

après en avoir délibéré, à 18 voix pour et 5 abstentions, **APPROUVE** le compte de gestion 2020 de la commune.

B. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « LE MOULIN »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020, telle qu'elle résulte du compte de gestion établi par le Trésorier du Service de Gestion Comptable- (SGC) d'Erstein, pour le lotissement « Le Moulin », est conforme au Compte Administratif 2020.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

après en avoir délibéré, à 18 voix et 5 abstentions, **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe du lotissement « Le Moulin ».

C. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « PRINTEMPS – ESPACE ECOLE »

Monsieur le Maire rappelle que le budget annexe du lotissement « Printemps - Espace Ecole » a été clôturé par délibération du conseil municipal n°DCM2018-15 du 9 avril 2018. Toutefois, bien qu'il n'y ait eu ni budget primitif ni exécution de dépenses budgétaires sur l'exercice 2020, certaines opérations non budgétaires ont été encore effectuées par le Service de Gestion Comptable au cours de l'exercice 2020.

Il y a lieu par conséquent d'adopter le compte de gestion présenté par la trésorerie d'Erstein.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

après en avoir délibéré, à 18 voix pour et 5 abstentions, **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe du lotissement « Printemps - Espace Ecole ».

5. DCM2021-18 **AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020**

A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 dans les mêmes termes que le compte de Gestion 2020,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-6 et suivants ;

après avoir délibéré, à 18 voix pour et 5 abstentions, **DECIDE** d'affecter les résultats 2020 de la commune de la manière suivante :

- affectation de l'excédent de fonctionnement, en section d'investissement, au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé (recettes) de la somme de 621 131,86 € et en section de fonctionnement, au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » (recettes) de la somme de 1 000 000 €
- affectation de l'excédent d'investissement, soit 350 079,53 € en section d'investissement, au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » (recettes).

B. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « LE MOULIN »

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 dans les mêmes termes que le compte de Gestion 2020.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-6 et suivants ;

après avoir délibéré, à 18 voix pour et 5 abstentions, **DÉCIDE** d'affecter les résultats 2020 du lotissement « le moulin » de la manière suivante :

- inutilité de procéder à l'affectation de résultat de fonctionnement pour le budget annexe lotissement « le Moulin » compte tenu du résultat nul de l'exercice 2020
- affectation du déficit d'investissement, soit 154 487,89 € en section d'investissement, au compte 001 « Déficit d'investissement reporté » (dépenses).

6. DCM2021-19 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur le Maire informe les conseillers que par délibération DCM2020-19 du 15 juin 2020, les conseillers avaient proposé de reconduire pour l'année 2020, les taux d'imposition en vigueur de 2016 à 2019 en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe foncière sur les propriétés non bâties. Il était déjà prévu que le taux de la taxe d'habitation soit gelé à celui de 2019.

Aussi, les taux des impôts en vigueur en 2020 étaient les suivants :

- taxe d'habitation (TH) : 16,04 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 7,64 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 44,69 %.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'à partir de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux de TFPB 2020 du département qui est de 13,17 % est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 20,81 % (soit le taux communal de 2020 : 7,64 % + le taux départemental de 2020 : 13,17 %).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB à 20,81 %, de ne pas augmenter les taux d'impositions applicables en 2021 et donc de les porter à :

- 20,81 % pour la TFPB
- 44,69 % pour la TFPNB.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-3,

Vu le Code général des impôts notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu la loi de finances annuelle,

Considérant que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État et qu'en contrepartie, le taux de TFPB 2020 du département qui est de 13,17 % est transféré aux communes,

après en avoir délibéré, à 18 voix pour et 5 contre :

- **FIXE** les taux des contributions directes pour 2021 comme suit :

Contribution	Taux 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	20,81%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	44,69%

7. DCM2021-20 VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Monsieur le Maire rappelle que les membres de la commission finances se sont réunis le 25 mars 2021 au sujet de l'élaboration du projet de budget primitif de la commune pour l'exercice 2021.

Il passe ensuite la parole à Philippe SCHAEFFER qui présente les chiffres du projet de budget 2021 de la commune et de son budget annexe.

A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 18 voix pour et 5 voix contre :

- **ADOpte** le budget primitif 2021 de la commune, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 406 500,00 €	3 406 500,00 €
Investissement	2 780 800,00 €	2 780 800,00 €
Total	6 187 300,00 €	6 187 300,00 €

- **PRECISE** que le budget primitif est voté par nature et au niveau des chapitres en section de fonctionnement et en section d'investissement.

B. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « LE MOULIN »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2021 du lotissement « Le Moulin », arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	600 000,00 €	600 000,00 €
Investissement	360 000,00 €	360 000,00 €
Total	960 000,00 €	960 000,00 €

- **PRECISE** que le budget primitif est voté par nature et au niveau des chapitres en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Monsieur le Maire fait le point sur les propositions de la commission subventions qui s'est réunie le 17 février 2021 afin d'étudier la répartition des subventions pour 2021, au regard des critères prédéfinis.

A. Subventions à divers organismes

En application de l'article L 2131-11 du CGCT, Sébastien SCHUEBER et Xavier GIROD ne participent pas aux débats et au vote pour l'attribution des subventions objets du présent point.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

<i>Subventions annuelles versées à divers organismes</i>	2021
Ademas Alsace	150 €
ADOT 67 (dons d'organes)	150 €
ARAHM - Aide aux handicapés moteurs	90 €
Association des Paralysés de France	150 €
Association de sauvegarde des Moulins du Bas-Rhin	30 €
Banque Alimentaire du Bas-Rhin	150 €
CCAS de Gerstheim	13 000 €
Comité des fêtes de Gerstheim	10 000 €
Ecole Alsacienne des Chiens Guides d'Aveugles	150 €
Fondation du patrimoine	230 €
La Prévention Routière	100 €
Les Restos du cœur	150 €
Ligue contre le cancer	150 €
Œuvre Nationale du Bleuets de France	30 €
Société d'Histoire des 4 Cantons	100 €
Souvenir Français	50 €
TOTAL	24 680,00 €

Par ailleurs, la participation annuelle à l'amicale des maires du canton d'Erstein est fixée à 0,10 € par habitant pour 2021, arrondie à l'euro supérieur soit 351 €.

B. Crédits pour fournitures scolaires

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, **FIXE** comme suit les crédits alloués par la commune pour l'achat de fournitures scolaires pour 2021 :

- Ecole élémentaire : 22 € par élève, soit au total 5 364 € pour 2021
(Effectifs au 01/01/2021 : 239 élèves)
- Ecole maternelle : 28,50 € par élève (19 € de base par élève + 6 € par élève pour l'investissement + 3,50 € pour le cadeau de Noël), soit au total 3 021 € pour 2021
(Effectifs au 01/01/2021 : 106 élèves).

Soit un total de crédits « fournitures scolaires » pour 2021 de 8 385,00 €.

C. Subventions aux associations locales

En application de l'article L 2131-11 du CGCT, Robert GASSER, Philippe JACQUIN, Hubert SPRAUL, Thierry WENDLING et Joëlle WOHLSCHLEGEL ne participent pas aux débats et au vote pour l'attribution des subventions objets du présent point.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

Subventions de fonctionnement versées aux associations locales	2021
AAPPMA Société de pêche	403,60 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	338,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	98,00 €
AMIS DE L'ORGUE KERN	50,00 €
ASSOCIATION DES ARBORICULTEURS	290,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	243,60 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE GERSTHEIM	291,60 €
CERCLE D'ECHecs	115,60 €
CERCLE SAINT DENIS	840,40 €
CHORALE SAINTE CECILE	314,00 €
CLUB AGE D'OR AMITIE	277,20 €
FITNESS CLUB	490,00 €
HANDBALL CLUB	165,20 €
MEDIOMATRICI	99,60 €
MJC	1 822,80 €
ORGUES PLURIELLES	50,00 €
PETANQUE CLUB DE GERSTHEIM	141,20 €
SOCIETE D'AVICULTURE	264,40 €
SOCIETE DE MUSIQUE CONCORDE	742,80 €
TENNIS CLUB DE GERSTHEIM	144,40 €
TOTAL	7 182,40 €

9. DCM2021-22 MOTION POUR LA PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE TERRITORIALE EN TERMES D'ACCES A LA VACCINATION DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE MENEES PAR L'ETAT CONTRE LA COVID 19

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les conseillers communautaires ont adoptés le 17 février dernier, une motion pour la prise en compte de l'égalité territoriale en termes d'accès à la vaccination dans le cadre de la campagne vaccinale menée par l'Etat contre la COVID 19.

Mettant en avant le souci de plus grande efficacité en termes organisationnels, les services de l'Etat ont revu le dispositif de déploiement de centres de vaccination. C'est ainsi que le principe de le resserrer et de ne retenir que 16 sites à l'échelle du département a été annoncé lundi 15 février 2021, lors de l'une réunion de travail à laquelle sont régulièrement conviés les présidents d'intercommunalité.

Concrètement, la possibilité d'organiser un centre par intercommunalité a été abandonnée. En conséquence, la population du canton d'Erstein est invitée à se répartir sur les sites existants à proximité.

Prenant connaissance de ces informations du 17 février après qu'elles aient été diffusées par différents canaux,

Le Conseil municipal de Gerstheim, à l'unanimité, tient :

- à assurer son soutien à la motion votée par le Conseil Communautaire de la Communauté de communes en date du 17 février 2021,
- à exprimer son regret face à cette décision prise unilatéralement. Il la déplore d'autant plus qu'un patient travail de préparation, en lien avec les professionnels de la santé, a déjà été effectué pour être pleinement opérationnel. Rappelons que dès le 6 janvier dernier, la Communauté de communes du Canton d'Erstein avait informé les services de l'Etat de son engagement pour réunir les conditions matérielles d'un tel centre.
- à exprimer son attachement à l'ouverture d'un centre de proximité à l'échelle de notre bassin de vie de 50 000 habitants,

- à rappeler que notre population doit pouvoir, au même titre que d'autres, accéder dans des délais rapprochés à la vaccination en limitant autant que possible les contraintes liées à des déplacements individuels, nécessairement délicats s'agissant des personnes les plus âgées et fragiles.

Sans préjuger de suites qui seront réservées à son appel au maintien d'un centre sur notre territoire dans le cadre de la stratégie vaccinale mise en œuvre par l'Etat,

- Il demande instamment à ce que notre canton soit prioritaire dans le programme de desserte des communes par bus itinérants avec des équipes mobiles de vaccination.
- **DIT** que la présente motion sera transmise à :
 - ✓ Madame la Préfète du Bas-Rhin et du Grand Est,
 - ✓ Monsieur le Député de la circonscription de Sélestat,
 - ✓ Madame la Sénatrice Laurence MULLER-BRONN,
 - ✓ Monsieur le Président de la Région Grand Est,
 - ✓ Monsieur le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace,
 - ✓ Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Sélestat-Erstein,
 - ✓ Monsieur la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est,
 - ✓ Monsieur le Président de l'Association des Maires du Bas-Rhin,
 - ✓ Monsieur le Président de la Communauté de communes du Canton d'Erstein.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente motion.

10. DCM2021-23 COMMUNICATIONS DU MAIRE

A. - DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22 DU CGCT)

1. Décisions en matière de marchés publics (art. L 2122-22 4° du CGCT)

Objet	Dates des mandats	Prestataire	Adresse	Montant HT	Montant TTC
LOCATION ESSUIS MAINS ET RECHARGES 01/2021	11/02/2021	ELIS	142 Rue de l'Unterelsau 67200 Strasbourg	773,33 €	928,00 €
ENTRETIEN VMC GROUPE SCOLAIRE	11/02/2021	SAPIAN	12 RUE FRUCTIDOR 75839 Paris	575,00 €	690,00 €
ENTRETIEN REPARATION SOUFFLEURS DOLMAR ET STIHL	11/02/2021	SCHLAEDER	2 IMPASSE DU MOULIN 67230 Sermersheim	307,08 €	368,50 €
CONTAINERS 95 L ET POUBELLES 45 L - GROUPE SCOLAIRE	11/02/2021	SONEST	4 Rue Gay Lussac 67038 Strasbourg	427,54 €	513,05 €
FOURNITURES ENTRETIEN	11/02/2021	SONEST	4 Rue Gay Lussac 67038 Strasbourg	899,52 €	1 079,42 €
INSTALLATION DES CANDELABRES - PISTE CYCLABLE ENTRE RUE DES CIGOGNES ET RUE DES PRIMEVERES	17/02/2021	SOGECA	4 Rue du Ried 67850 Herrlisheim	13 072,00 €	15 686,40 €
TABLETTES AVEC TRAPPES D'ACCES POUR BATI-SUPPORTS DES SANITAIRES FILLES DU GROUPE SCOLAIRE	17/02/2021	EHRHART SARL	2 Rue du Nouveau Faubourg 67234 Benfeld	760,00 €	912,00 €
ENTRETIEN DEBROUSSAILLEUSE ETESIA	17/02/2021	JOST	38 route Ecospace 67120 Molsheim	434,34 €	521,21 €
ENTRETIEN TONDEUSE ETESIA	17/02/2021	JOST	38 route Ecospace 67120 Molsheim	199,73 €	239,68 €
ENTRETIEN TONDEUSE ETESIA	17/02/2021	JOST	38 route Ecospace 67120 Molsheim	254,85 €	305,82 €

REPARATION MOTEURS DE VOILETS ROULANTS DU GROUPE SCOLAIRE	17/02/2021	KOVACIC	47 RUE DE LA GARE 67120 Ernolsheim-Bruche	663,88 €	796,66 €
BONS CADEAUX - CONCOURS BONHOMME DE NEIGE	17/02/2021	LECLERC ERSTEIN	45 RUE DU PRINTEMPS 67150 Erstein	120,00 €	120,00 €
FOURNITURES TECHNIQUES DIVERSES	17/02/2021	WURTH	Rue Georges Besse 67158 Erstein	724,83 €	869,80 €
PANNEAUX BOIS POUR ABRI COUR ECOLE MATERNELLE	17/02/2021	SIEHR BENFELD	Route de Kertzfeld 67230 Benfeld	442,66 €	531,19 €
ARRANGEMENTS 01/2021	18/02/2021	FLEURS MIMI	1 RUE DU CAPITAINE DA 67150 Erstein	150,00 €	150,00 €
RECHARGES ET GOUPILLES POUR EXTINCTEURS GYMNASSE	18/02/2021	SAPIAN	12 RUE FRUCTIDOR 75839 Paris	117,00 €	140,40 €
ENTRETIEN TRACTEUR SOLARIS 55	18/02/2021	HAAG SAS	21 RUE DE LA GARE 68600 Volgelsheim	590,71 €	708,85 €
FOURNITURES ELECTRIQUES DONT AMPOULES POUR BAES SALLE DES FETES	18/02/2021	WILLY LEISSNER	14 rue des Frères Ebert 67100 Strasbourg	923,89 €	1 108,67 €
REPLACEMENT DES BATTERIES SUR SOURCE PRINCIPALE BAES MAIRIE / SALLE DES FETES	18/02/2021	SCHORO	5 RUE DE L'INDUSTRIE 67116 Reichstett	1 942,25 €	2 330,70 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	18/02/2021	LACOSTE DACTYL	15 ALLEE DE LA SARRIETTE 84250 Le Thor	320,98 €	385,18 €
DISQUES SSD POUR ORDIS DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET MISE A NIVEAU DE DEUX PORTABLES VERS WINDOWS 10	18/02/2021	SERV INFO	13 RUE FORLEN 67118 Geispolsheim	1 922,89 €	2 307,47 €
BAES BLOC PHARES LED AU GYMNASSE x6	18/02/2021	SCHORO	5 RUE DE L' INDUSTRIE 67116 Reichstett	2 191,62 €	2 629,94 €
ARRANGEMENTS 01/2021	01/03/2021	FLEURS MIMI	1 RUE DU CAPITAINE DA 67150 Erstein	70,00 €	70,00 €
DIVERS TRAVAUX DE SERRURERIE	01/03/2021	STUTZ	1 Rue Evariste Galois 67201 Eckbolsheim	1 256,57 €	1 507,88 €
FILMS DE PROTECTION SOLAIRE INSTALLES SUR LES VITRES DU PERISCOLAIRE	05/03/2021	REFLECTIV	4 Rue Soddy 94003 Créteil Cedex	1 419,00 €	1 702,80 €
ENTRETIEN TONDEUSE KUBOTA	08/03/2021	JOST	38 route Ecospace 67120 Molsheim	1 041,40 €	1 249,68 €
ENTRETIEN TONDEUSE KUBOTA G21	08/03/2021	JOST	38 route Ecospace 67120 Molsheim	608,92 €	730,70 €
CHEVALET PLIABLE ET PANNEAU DE VANNE ARRET GAZ	08/03/2021	SIDER	6 RUE E. ROSTAND 33187 Le Haillan	113,98 €	136,78 €
DIVERSES FOURNITURES TECHNIQUES	08/03/2021	SIDER	6 RUE E. ROSTAND 33187 Le Haillan	518,42 €	622,10 €
LOCATION ESSUIS MAINS ET RECHARGES 02/2021	17/03/2021	ELIS	142 Rue de l'Unterelsau 67200 Strasbourg	580,53 €	696,64 €
POUBELLES 45L POUR LE GROUPE SCOLAIRE	17/03/2021	SONEST	4 Rue Gay Lussac 67038 Strasbourg	333,90 €	400,68 €
TELEPHONES OPPO A72 + COQUES + ECRANS DE PROTECTION	19/03/2021	LECLERC ERSTEIN	45 RUE DU PRINTEMPS 67150 Erstein	1 044,00 €	1 252,80 €
GUIRLANDES DE NOEL	19/03/2021	BLACHERE ILLUMI	ZONE INDUSTRIELLE LES BOURGUIGNONS 84400 Apt	2 444,75 €	2 940,11 €
MISE EN PLACE DU LAVOIR	19/03/2021	DGCB	37 RUE DE HERBSHEIM 67230 Rossfeld	4 204,31 €	5 045,17 €

PANNEAUX GRILLAGES POUR AIRE DE JEUX ET ANCIENNE POSTE	19/03/2021	WUNSCHEL GRILLA	2 RUE DU MARECHAL FOCH 67730 Châtenois	1 430,80 €	1 716,96 €
ARRANGEMENTS 02/2021	19/03/2021	FLEURS MIMI	1 RUE DU CAPITAINE DA 67150 Erstein	210,00 €	210,00 €
FOURNITURES ADMINSTRATIVES	19/03/2021	LACOSTE DACTYL	15 ALLEE DE LA SARRIETTE 84250 Le Thor	228,71 €	274,45 €
FORMATION UTILISATION ENGIN DE CHANTIER	19/03/2021	AJB FORMATION	204 AVENUE DE COLMAR 67100 Strasbourg	590,00 €	708,00 €
REPLACEMENT VITRAGE CASSE AU GROUPE SCOLAIRE	19/03/2021	ATALU	ZA de Krafft 67151 Erstein Cedex	1 519,00 €	1 822,80 €
FOURNITURES ELECTRIQUES - AMPOULES LED ET UN BAES	19/03/2021	WILLY LEISSNER	14 rue des Frères Eberts 67100 Strasbourg	507,52 €	609,02 €
BITUROUTE VIRUSTOP ET AUTRE FOURNITURES D'ENTRETIEN	19/03/2021	AMPLITUDE SERVI	Z.I. DE L'EUROPORT 57500 Saint-Avold	883,87 €	1 060,64 €
FOURNITURES TECHNIQUES D'ENTRETIEN	19/03/2021	ZEP INDUST	Zone Industrielle Rue Nouvelle 28210 Nogent-le-Roi	1 042,51 €	1 251,01 €
AFFUTAGE CHAINES DE TRONCONNEUSE	25/03/2021	ETS REIS GERST	2 RUE DU COMMERCE 67150 Gerstheim	28,20 €	33,84 €
REPLACEMENT CHAMBRE A AIR REMORQUE	25/03/2021	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	23,00 €	27,60 €
REPLACEMENT BALAIS ESSUIE GLACE RENAULT MAXITY	25/03/2021	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	62,08 €	74,50 €
ELECTRODES POUR DEFIBRILATEURS	25/03/2021	CARDIA PULSE	6 RUE DE VENDENHEIM 67116 Reichstett	162,00 €	194,40 €
VERIFICATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES GYMNASSE ET CITY STADE	26/03/2021	APAVE	2 Rue Thiers 68100 Mulhouse	685,00 €	822,00 €
TABOURETS ATSEM	29/03/2021	BBS	RUE DE LA SCIERIE 68240 Kaysersberg	986,85 €	1 184,22 €
PC PORTABLE SUPPLEMENTAIRE ECOLE MATERNELLE	29/03/2021	SERV INFO	13 RUE FORLEN 67118 Geispolsheim	150,00 €	180,00 €
PC PORTABLES ECOLE MATERNELLE	29/03/2021	SERV INFO	13 RUE FORLEN 67118 Geispolsheim	737,50 €	885,00 €
ACCESSOIRES ET RALLONGES POUR GUIRLANDES DE NOEL	29/03/2021	BLACHERE ILLUMI	Zone industrielle les Bourguignons 84400 Apt	278,34 €	334,01 €
ENTRETIEN REPARATION DU RENAULT MAXITY	30/03/2021	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	1 253,96 €	1 504,75 €
REPLACEMENT VENTOUSE SUR PORTE COUPE FEU AU GROUPE SCOLAIRE	30/03/2021	SCHORO	5 RUE DE L'INDUSTRIE 67116 Reichstett	235,30 €	282,36 €
LOCATION NACELLE SUR PORTEUR 30M POUR ELAGAGE ET DECORATION ARBRE PLACE KORMANN	30/03/2021	NACEL+	3 RUE DU BRUCH 67210 Valff	1 131,24 €	1 357,49 €
REPLACEMENT COURROIE IMPRIMANTE OKI ET RALLONGES USB ET HDMI	30/03/2021	SERV INFO	13 RUE FORLEN 67118 Geispolsheim	93,22 €	111,86 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES - REGISTRES	30/03/2021	SIMAB	ZI DE FOSSES SAINT WITZ 95471 Fosses	848,05 €	1 017,66 €

CONTAINERS COUVERTS - MASQUES FFP2 ET DIVERSES FOURNITURES	30/03/2021	SONEST	4 Rue Gay Lussac 67038 Strasbourg	815,76 €	972,39 €
--	------------	--------	--------------------------------------	----------	----------

2. Encaissement d'indemnités de sinistre

Monsieur le Maire informe que la commune a encaissé de Groupama les indemnités de sinistres suivantes :

- Indemnisation des 6 candélabres de la piste cyclable- solde pour la somme de 2 368,85 €
- Indemnisation de la réparation du Peugeot Boxer pour la somme de 1 448,32 €.

3. Autres décisions prises par application de l'article L 2122-22 du CGCT

Monsieur le Maire indique qu'en application de l'alinéa 5° de l'article L2122-22 du CGCT lui permettant de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, il a signé un contrat de bail professionnel avec Madame la Sénatrice pour le 1^{er} étage de l'ancienne poste.

Par application de l'alinéa 13° permettant à Monsieur le Maire de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement, Monsieur le Maire précise avoir sollicité l'ouverture d'une classe ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire). Le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) a émis un avis favorable à l'ouverture de cette classe à l'école élémentaire. Le recrutement est actuellement en cours.

4. Décisions prises en matière de préemption (art. L 2122-22 15° du CGCT)

Monsieur le Maire fait état des déclarations d'intention d'aliéner entrées en mairie. Il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

Le conseil municipal prend acte de ces communications.

B. – AUTRES DECISIONS :

Date prévisionnelles des prochaines réunions du conseil :

- 17 mai 2021
- 5 juillet 2021.

11. RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Commission patrimoine - culture

Thierry WENDLING, Adjoint au Maire, indique que le travail sur la rédaction du livre se poursuit mais que c'est un travail qui demande beaucoup de temps. Il œuvre actuellement avec Robert GASSER. Monsieur le Maire les remercie pour leur implication.

Commission santé publique, bien-être et conseil municipal des jeunes

Audrey indique les membres de la commission se retrouvent jeudi 15 avril.

Le conseil municipal des jeunes travaille toujours sur son projet de sentier pieds nus et une visio conférence sera proposée à tous le jeudi 22 avril à 19 h afin de faire le point sur ce projet.

Dates de réunion des commissions

Philippe SCHAEFFER, 1^{er} Adjoint, propose aux membres de la commission voirie – déplacements urbains de se retrouver lundi 19 avril à 18 h. Le rendez-vous est donné à 18 h à la Mairie et, si le temps de le permet, les membres se déplaceront dans divers secteurs de Gerstheim afin d'arrêter la liste des travaux à réaliser en 2021.

Sébastien SCHUEBER, Adjoint, invite les membres de la commission vie associative et sportive à se réunir mercredi 28 avril à 20 h à l'Espace Associations (bâtiment de la MJC).

Monsieur le Maire indique que suite à la rencontre avec Monsieur PIELA, président du SMICTOM, les membres de la commission environnement se retrouveront mercredi 21 avril à 20 h.

Il est également demandé aux membres de la commission urbanisme et gros projets urbanistiques cœur de village de pré-noter la réunion du 3 mai prochain. A l'ordre du jour, le projet de pôle médical si la situation est clarifiée mais une confirmation sera transmise aux membres.

12. POINTS DIVERS

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commission de sécurité a émis un avis favorable pour la Mairie-salle des fêtes et pour le gymnase.

S'agissant de la cérémonie du 8 mai, aucune décision n'a encore été prise à ce jour. Il y aura peut-être une cérémonie très réduite, qui pourrait débiter vers 10 h30 – 11 h. Tout dépendra des mesures sanitaires qui seront encore en vigueur à cet instant. A ce jour, tous les rassemblements de 6 personnes sont interdits.

Monsieur le Maire précise que les opérations de nettoyage de printemps ne sont pas compatibles avec les mesures sanitaires actuelles et que le mail de Madame la Sous-Préfète a été adressé à tous les présidents d'association.

Monsieur le Maire informe les conseillers de la demande de mutation vers la commune de Sermersheim déposée par Cédric HEUER. Le délai de préavis est de 3 mois sauf si un candidat se présente avant.

Monsieur le Maire informe les conseillers que les élections régionales et départementales auront lieu les 20 et 27 juin prochain et qu'il faudra élaborer, lors de la prochaine réunion du conseil, le planning de permanence dans les bureaux de vote.

Un groupe de travail a été constitué afin de définir les modalités d'organisation de ce double scrutin et de régler les questions matérielles et les besoins en la matière s'agissant des isolements, des urnes ou des panneaux, ...). Ce groupe qui se compose de Sébastien SCHUEBER, d'Audrey FRINDEL, de Sandrine KLEIN, de Patricia LUFT et de Joëlle ESTNER travaillera ce dossier avec Christine DANICHER.

Dans un souci de transparence, Monsieur le Maire informe les conseillers de la réception d'un courrier transmis par Monsieur de SONNENBERG qui demande le respect de sa propriété, à savoir la forêt située entre la gravière et la cité EDF soit environ 80 ha de réserve de chasse. En effet, de nombreuses personnes errent dans sa forêt. Il tolère le passage sur les chemins ruraux dans le respect des lieux mais pas les incursions dans le milieu naturel et aimerait être informé au préalable s'il se passe quelque chose dans sa forêt. Il évoque également le passage de joggeurs la nuit et les chiens non tenus en laisse qui dérangent la faune sauvage.

Monsieur le Maire précise également qu'un arbre situé dans le lotissement Unterrieth, en bordure de maisons, le long du cours d'eau, a été entaillé par une tronçonneuse afin de le faire dépérir. Il faudra le surveiller pour voir comment évolue son état.

Monsieur le Maire indique que les travaux du pont au collège vont débiter le 26 avril prochain pour une durée de 8 semaines soit jusqu'au 16 juin et que la route sera totalement barrée.

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire fait observer une minute de silence pour Madame PFALZGRAFF, ancienne directrice à l'école maternelle et conseillère municipale décédée le 1^{er} avril dernier.

RECAPITULATIF DE L'ORDRE DU JOUR

1. **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
2. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 FEVRIER 2021**
3. **DCM2021-16 - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2020**
 - A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
 - B. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « LE MOULIN »
4. **DCM2021-17 - VOTE DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2020**
 - A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
 - B. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « LE MOULIN »
 - C. BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT « PRINTEMPS-ESPACE ECOLE »
5. **DCM2021-18 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020**
 - A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
 - B. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « LE MOULIN »
6. **DCM2021-19 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021**
7. **DCM2021-20 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021**
 - A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
 - B. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « LE MOULIN »
8. **DCM2021-21 - SUBVENTIONS 2021**
9. **DCM2021-22 – MOTION POUR LA PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE TERRITORIALE EN TERMES D'ACCES A LA VACCINATION DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE MENEES PAR L'ETAT CONTRE LA COVID 19**
10. **DCM2021-23 – COMMUNICATIONS DU MAIRE**
11. **RAPPORTS DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES**
12. **POINTS DIVERS**

Sabrina BRONNER	Marta CHATAIGNEAU	Joëlle ESTNER	Dominique FICHAUX
Audrey FRINDEL	Robert GASSER	Xavier GIROD A donné procuration à Sébastien SCHUEBER	Pascal GRIMM
Sophie HAGEMANN	Murielle HOENEN	Philippe JACQUIN A donné procuration à Steve JECKO	Steve JECKO
Sandrine KLEIN	Julien KOEGLER	Nadine LEHMANN A donné procuration à Audrey FRINDEL	Patricia LUFT
Philippe SCHAEFFER	Stéphane SCHNEIDER	Sébastien SCHUEBER	Cathy SCHWEBEL
Hubert SPRAUL A donné procuration à Joëlle ESTNER	Thierry WENDLING	Joëlle WOHLSCHLEGEL	

Tous les points ayant été examinés, la séance est levée à 21 h 55.